

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 avril 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint Cléophas-de-Brandon, le lundi 8 avril 2018, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absent Monsieur Maxime Giroux.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Mot de Bienvenue.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
6. Période de questions.
7. Approbation des états financiers.
8. Appel d'offres nettoyage des trottoirs et rues.
9. Appel d'offres pour la coupe de gazon Centre et Logement 631, 633 et église excluant le cimetière.
10. Sécurité civile — Radio numérique.
11. Adoption de règlements.
 - 11.1 Adoption du règlement # 2019-02-11 abrogeant le règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble numéro 69.
 - 11.2 Adoption du règlement # 2019-02-13 modifiant le règlement de zonage numéro 68.
12. Dépôt du règlement de la MRC de D'Autray
 - 12.1# 284 Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de D'Autray
 - 12.2 Intention de déclaration de compétence pour le traitement des matières recyclables.
13. Demandes.
 - 13.1 MMQ — Cyberattaques.
 - 13.2 Demande d'adoption projet de loi visant à assurer le respect des engagements climatiques du Québec.
 - 13.3 Loisir — La roulotte a Buissonneau théâtre.
 - 13.4 Loisir — le pacte rural.
 - 13.5 Loisir — Achat d'un nouveau poêle pour la cuisine du centre communautaire.
 - 13.6 L'Association pulmonaire.
 - 13.7 CREL — Adhésion de 2019-2020.
 - 13.8 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.
14. Rapport de la directrice générale.
 - 14.1 Remboursement du crédit de la TECQ.
 - 14.2 ADMQ.
 - 14.3 Vente pour taxes.
15. Correspondance.
16. Divers.

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 avril 2019

- 16.1 Chaises du conseil.
- 17. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2019-04-488

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'adopter l'ordre du jour ci-dessus tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019.

Résolution n° 2019-04-489

ENTENDU QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019.

ENTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 mars 2019.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. COMPTES À PAYER.

Résolution n° 2019-04-490

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 11 mars 2019 au 4 avril 2019.

<u>Total des comptes à payer</u>	8 123,05 \$
<u>Compte en Banque au 4 avril 2018</u>	<u>146 873.82 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Marjolaine Marois.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le locataire du 636 rue Principale n'est pas d'accord avec l'augmentation de loyer pour le premier juillet 2019.

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 avril 2019

Après discussion, la municipalité lui fera installer une prise de courant au sous-sol pour la pompe et fera vérifier la lumière entre la cuisine et le salon qui est non fonctionnelle.

De plus, il explique son mécontentement face au déneigement de sa cour. La municipalité lui offre de déneiger lui-même son entrée et de lui offrir une compensation.

La municipalité a demandé de vider la galerie et le perron avant pour afin d'effectuer des travaux de rénovation vers la fin du printemps.

7 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS.

Résolution n° 2019-04-492

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'adopter les états financiers trimestriels du 1 janvier 2019 au 31 mars 2019 tels que déposés.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8 APPEL D'OFFRES NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET RUES.

Résolution n° 2019-04-493

La directrice générale s'est informée auprès de Location Mille Items et la location d'un balai à gaz pour nettoyer les trottoirs le montant de la location est de 68 \$ par jour ou 265 \$ pour une semaine.

Soumissionnaires

	1 ANS	2 ANS
Sylvain Paré	304.75 taxes incluses+600 = 904.75 \$	
Pelouses JC	1100\$ plus taxes	2000 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation pour le projet nettoyage des trottoirs et rues ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu que deux soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué les offres reçues ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'octroyer le contrat à Monsieur Sylvain Paré au montant de 15 \$ / heure et de louer un balai à gaz au montant de 68 \$ par jour ou 265 \$ pour une semaine.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 avril 2019

9. APPEL D'OFFRES POUR LA COUPE DE GAZON CENTRE ET LOGEMENT 631, 633 ET ÉGLISE EXCLUANT LE CIMETIÈRE.

Résolution n° 2019-04-494

Soumissionnaires

	1 an	2 ans
Pelouses JC	3600 \$ Plus taxes	7000 \$ Plus taxes
Sylvain Geoffroy	2400 \$ Plus taxes	4800 \$ Plus taxes

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation pour la coupe de gazon;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu que deux soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué les offres reçues;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'octroyer le contrat à la Firme de Monsieur Sylvain Geoffroy au montant de 4800 \$ pour 2 ans plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

10. SÉCURITÉ CIVILE — RADIO NUMÉRIQUE.

Cette dépense est en lien avec la subvention « volet 2 ».

Résolution n° 2019-04-495

Monsieur Frédéric Cyr explique :

La raison première du changement de radio est que la MRC passera de l'analogique au numérique. Également, notre flotte de radio est vieillissante et des réparations seront à prévoir d'ici peu. Les radios seront par le fait même désuètes lors du transfert au numérique par la MRC.

Les radiocommunications en sécurité civile et incendie sont une facette essentielle pour la réussite des opérations sur le terrain.

Nous n'avons pas le choix de suivre la MRC qui prene un virage numérique dans les communications radio en sécurité civile et incendie. Comme c'est eux qui gèrent nos communications, il faut suivre le mouvement.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'accepter de faire l'achat de 5 radios au montant de 2974.90 plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2019-02-11 ABROGEANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 69.

Résolution n° 2019-04-496

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 avril 2019

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du règlement, les conseillers en ayant pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'adopter le règlement # 2019-02-11.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2019-02-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 68.

Résolution n° 2019-04-497

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du règlement, les conseillers en ayant pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'adopter le règlement # 2019-02-13.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12. DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE LA MRC DE D'AUTAY

12.1 # 284

Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de D'Autray

12.2 Intention de déclaration de compétence pour le traitement des matières recyclables

13 DEMANDES

13.1 MMQ — Cyberattaques.
Cette demande est refusée.

13.2 DEMANDE D'ADOTION PROJET DE LOI VISANT À ASSURER LE RESECT DES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES DU QUÉBEC

Résolution n° 2019-04-498

ATTENDU que selon les rapports scientifiques les plus récents, dont celui du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère sont toujours en hausse et le réchauffement climatique s'accélère, constituant ainsi une menace majeure et immédiate pour nos vies et celles de nos descendants ainsi que pour les autres espèces vivantes, animales et végétales ;

ATTENDU que comme individus et comme société, il faut donc nous engager dans des transformations rapides et sans précédent si l'on veut limiter le réchauffement climatique à 1,5⁰C, seuil au-delà duquel s'accroît le risque de changements profonds, voire irréversibles (Hans-Otto Pörtner, vice-président du GIEC);



Le lundi 8 avril 2019

ATTENDU que nous réitérons l'engagement pris par le gouvernement du Québec de respecter les cibles de réduction des émissions de GES qu'il s'est lui-même fixé en 2009 et 2015, et demandons au gouvernement actuel de tout mettre en œuvre pour atteindre ces cibles, voire même des cibles plus ambitieuses si l'évolution des connaissances scientifiques le commande,

ATTENDU que dans cette perspective, nous appuyons les mesures proposées par le Projet de loi visant à assurer le respect des obligations climatiques du Québec, préparé par deux juristes spécialisés en droit de l'environnement. Tout en donnant force de loi aux cibles de réduction des émissions de GES, ce projet de loi vise le sommet même de l'État québécois, soit le Conseil des ministres et ses membres, en obligeant que chacune de leurs décisions soit compatible, donc cohérente, avec l'atteinte de ces cibles. Le projet de loi prévoit aussi de renforcer substantiellement le suivi, la reddition de compte et la transparence de l'action climatique du gouvernement. Sans être la panacée, de telles mesures favoriseront néanmoins une plus grande compréhension et acceptation par la population des efforts collectifs et individuels qu'exigera le respect de nos obligations climatiques,

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Bernard Coutu que la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon demande au gouvernement actuel ainsi qu'aux partis d'Opposition à l'Assemblée nationale de procéder dès maintenant à l'adoption du Projet de loi visant à assurer le respect des engagements climatiques du Québec.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13.3 LOISIR — LA ROULOTTE A BUISSONNEAU THÉÂTRE.

Cette demande est à suivre les loisirs manquant d'informations, ils veulent en outre connaître les exigences.

13.4 LOISIR — LE PACTE RURAL.

Cette demande est à suivre. Les loisirs doivent contacter Madame Joëlle Paiement. Le projet serait notamment, de transformer l'ancien cour de tennis en une cour de multi jeux.

13.5 LOISIR — ACHAT D'UNE NOUVELLE CUISINIÈRE POUR LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Résolution n° 2019-04-499

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'attribuer un budget maximum de 200\$ afin de rembourser 50% de la facture aux loisirs qui feront l'achat d'une nouvelle cuisinière pour la cuisine du centre communautaire

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13.6 L'ASSOCIATION PULMONAIRE.

Cette demande est refusée.

13.7 CREL — ADHÉSION DE 2019-2020.

Résolution n° 2019-04-500

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 avril 2019

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Madame Audrey Sénéchal de faire l'adhésion au CREL au montant de 60 \$.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13.8 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.
Cette demande est refusée.

14 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

14.1 Madame Francine Rainville informe les membres du conseil qu'un dépôt au montant de 97 734. \$ a été effectué le 15 mars 2019 (taxe d'accise pour le projet rénovation du centre - réclamation 2018). Remboursement du crédit de la TECQ provinciale. Pour la part fédérale, elle est à venir.

14.2 Une omission a été commise au mois de novembre 2018. En effet, la directrice générale avait demandé de suivre trois formations dont : comptabilité, budget et adjudication de contrat. Le conseil avait accepté et avait une résolution. Par contre, il n'a pas de résolution pour faire l'adhésion au ADMQ au montant de 463\$ plus taxes. Donc, la directrice générale demande au conseil s'il veut bien accepter de souscrire à l'ADMQ.

	Prix	Rabais ADMQ	3 formations	Coût
Membre				
2019	1137 \$	250	887 \$	295 \$ plus taxes
Non membre				
2019	1320 \$	0	1320 \$	440 \$ plus taxes

Résolution n° 2019-04-501

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Madame Marjolaine Marois de faire l'adhésion de la ADMQ au montant de 463 \$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

14.3 Vente pour taxes
Deux dossiers ont été transférés à la MRC pour vente pour taxes matricules 1120 89 6043 et 1120 89 6782.

15. CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

16. DIVERS.

16.1 CHAISES DU CONSEIL.

Résolution n° 2019-04-502

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de faire l'achat de sept (7) chaises pour le conseil et une chaise pour la directrice générale pour un montant n'excédant pas 1500 \$.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée majoritairement.

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 avril 2019

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 10 h 15.

Résolution n° 2019-04-503

L'ordre du jour étant épuisé le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin
Maire

Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
